

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-314

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-314

BRUGES - Parc intercommunal des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 3 juillet 2016 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bruges organise le dimanche 3 juillet 2016 le semi-marathon des Jalles.

Cette manifestation associe la compétition sportive de haut niveau et la valorisation du cadre de vie. Outre l'organisation du semi-marathon, reconnu par le Comité départemental des courses hors stades et inscrite au calendrier départemental, cette manifestation sera complétée par une course de 10 km ainsi que par une randonnée pédestre familiale afin de permettre la découverte du milieu des Jalles, la réserve naturelle des marais de Bruges et le maraîchage.

Elle s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune de Bruges. Elle figure dans le contrat de codéveloppement sous la fiche action n° C030750051-26.

1 - Le Programme du semi-marathon des Jalles

Ce projet Nature, inscrit au contrat de co-développement conclu entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges, servira à la mise en valeur du parc des Jalles par le biais d'une traversée sportive en marchant et en courant. Cet évènement comprend 4 activités sportives : un semi-marathon de 21,1 km ; une course de 10 km ; une randonnée pédestre de 8 km ; une randonnée de 10 km.

La manifestation se déroulera sur la commune de Bruges dans l'enceinte du stade Galinier, 68 avenue de Verdun. Les communes de Bruges, Eysines, Blanquefort et Bordeaux seront traversées par la course.

- Le semi-marathon des Jalles : départ à 9 h.

Cette course pédestre de 21,1 km se situe entre ville et espaces naturels dont une partie le long des Jalles avec une traversée de zones agricoles maraîchères et le contournement du lac de Bordeaux.

- La virée des Jalles : départ à 9 h.

Cette course pédestre se déroulera sur 10 km

- La randonnée pédestre de 8 km : départ à 9 h.15

Traversée dans la ville, passage le long des Jalles et des cultures maraîchères. Un animateur du SIJALAG répondra aux questions et donnera des explications sur la nécessité de préserver la biodiversité de ces zones humides.

- La randonnée pédestre de 10 km : départ à 9 h.15

Le circuit est identique à la randonnée de 8 km. Les randonneurs qui le souhaitent pourront suivre l'itinéraire des coureurs de la virée des Jalles.

Les frais d'inscription au semi-marathon sont de 14 € en préinscription, portés à 18 € si l'inscription a lieu le jour de la course ; ceux de la virée des Jalles sont de 10 € en préinscription, portés à 14 € si l'inscription a lieu le jour de la course. Les 2 randonnées pédestres de 8 km et 10 km sont gratuites.

2 - L'impact attendu du semi-marathon des Jalles

Le semi-marathon répond aux objectifs suivants :

- créer un temps fort de la politique sportive brugeaise autour d'un évènement sportif de rayonnement métropolitain ;
- mettre en valeur le patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine ;
- proposer un temps festif pour faire connaître au public le secteur des Jalles et créer du lien social ;
- favoriser l'engagement bénévole ;
- mettre en œuvre une manifestation écoresponsable.

L'impact attendu est avant tout une meilleure connaissance du territoire communal et métropolitain, en particulier du parc intercommunal des Jalles. L'enjeu repose également sur une mise en valeur de l'agriculture périurbaine et la sensibilisation du public à l'environnement naturel et aux problématiques de sa préservation, tant du point de vue écologique qu'économique.

La ville de Bruges attend des retombées économiques pour le secteur agricole grâce à l'organisation du marché de producteurs.

3 – Les modalités de communication

Sont prévues les différentes actions suivantes :

- un site Internet dédié www.semimarathondesjalles.fr ;
- une page Facebook spéciale pour cette manifestation sur le Facebook de la ville de Bruges ;
- l'impression de 10 000 flyers ;
- environ 300 affiches au format 40/60 cm qui seront transmises aux sections d'athlétisme de la Gironde, aux villes voisines, aux offices de tourisme ;
- une centaine d'affiches au format 120/176 cm en fonction des supports disponibles octroyés par Bordeaux Métropole.

4 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Bruges a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'organisation du semi-marathon des jalles, pour un montant total de 30 000 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2015-763 du 27 novembre 2015	10 000 €
Délibération n° 2014/0412 du 11 juillet 2014	10 000 €
Délibération n° 2013/0491 du 28 juin 2013	10 000 €

5 – Le budget prévisionnel de l'action prévue en 2016

Par délibération du 15 décembre 2015, la commune de Bruges sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole. La subvention sollicitée est de 10 000 €, ce qui représente 31,75 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 31 500 € H.T.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET 2016 (€ H.T.)

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Course	4 400	Bordeaux Métropole (31,75 %)	10 000
Sécurité manifestation	3 700		8 500
Fournitures manifestation	10 000	Participation des usagers (26,98 %)	13 000
Communication	1 500		
Animations	400	Commune de Bruges (41,27 %)	
Personnel journée	11 500		
Total Dépenses	31 500	Total recettes	31 500

Cette demande de fonds de concours respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation" :

- Intérêt métropolitain : projet Nature, contrat de codéveloppement, zone du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (P.E.A.N.P.) et zone Natura 2000.
- Ouverture ou service rendu au public : manifestation gratuite pour tous, familles, fanfare et animations, transport en petit train pour les enfants et les personnes à mobilité réduite, valorisation des circulations douces.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine, valorisation de la biodiversité, manifestation écoresponsable, soutien aux circuits courts.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté par la commune de Bruges.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération de la commune de Bruges n° 2015.05.23 du 15 décembre 2015 relative au semi-marathon des Jalles 2016,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2015-2017,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 10 000 € est attribuée la commune de Bruges pour l'année 2016 au titre de l'organisation du semi-marathon des Jalles du dimanche 3 juillet 2016.

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUIN 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---